



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Pau, le 13 août 2021

Depuis le début de l'année 2021, 20 décès (contre 17 à la même période en 2020) sont à déplorer sur les routes du département. Le préfet rappelle aux usagers la plus grande prudence sur nos routes.

Au 8 août 2021, on compte **575** accidents de la route, c'est 112 de plus qu'en 2020.

Ces accidents de la route ont fait **682** blessés (contre **544** en 2020 soit une augmentation de 25 %) dont **153** blessés hospitalisés (contre **114** en 2020 soit une augmentation de 34 %).

Durant la semaine du 2 au 8 août 2021, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **144** excès de vitesse ;
- **18** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **17** délictuelles ;
- **3** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **19** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **1** infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **15** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **49** suspensions du permis de conduire.

Durant la période estivale, la circulation des véhicules sur la route augmente en raison des départs ou retour de vacances. Plus la circulation augmente et plus les risques d'accidents sont importants.

Si vous portez secours à une victime d'accident, vous devez toujours avoir à l'esprit les trois actions à accomplir : Protéger, Alerter, Secourir :

- Garez-vous sans gêner l'accès aux véhicules de secours et allumez vos feux de détresse ;
- Mettez vos passagers à l'abri ;
- Positionnez le triangle de présignalisation 200 m en amont du sinistre ;
- Prévenez les secours.

Lorsque vous portez secours à la victime :

- Ne la déplacez pas, sauf cas de danger imminent (incendie) ;
- Couvrez-la et réconfortez-la ;
- Comprimez la plaie en cas d'hémorragie ;
- Ne lui donnez ni à boire ni à manger ;
- N'essayez pas d'ôter les vêtements d'un brûlé ;
- Ne retirez pas le casque si c'est un motard.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**